

Les victimes de l'amiante peuvent compter sur l'Asava

C'est en 2009 que deux amis, collègues de travail à l'usine des torpilles de St-Tropez/Gassin, ont décidé de rejoindre l'Asava (Association des salariés de l'arsenal victimes de l'amiante), forte de 647 adhérents.

Depuis, l'initiative a fait son chemin par la création de l'antenne du golfe de St-Tropez qui compte une quarantaine d'adhérents.

Promouvoir l'entraide

Elle affiche à son actif des dossiers déposés au tribunal administratif de Toulon : seize personnes ont pu être ainsi indemnisées, un dossier de maladie professionnelle ayant été constitué. Tout un travail développé



L'antenne du golfe de St-Tropez compte une quarantaine d'adhérents.

(Photo JPGH)

lors de la tenue de l'assemblée générale de l'association en présence du président départemental de l'ASAVA Jean Herquin. Ce dernier en a rappelé les

but principal : promouvoir l'entraide et la solidarité entre les salariés de la base navale de Toulon et plus généralement ceux du ministère de la Défense ci-

vils et militaires travaillant ou ayant travaillé dans le Var. Parmi les activités : aider les personnes qui engagent des actions en justice pour obtenir réparation; améliorer l'accès à la cessation anticipée d'activités des travailleurs de l'amiante; aider à la reconnaissance de toutes les maladies professionnelles et notamment celles liées à l'amiante.

L'Asava est adhérente à la « Cavam » (Coordination des associations des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles) qui s'est donnée comme slogan « vivre de son travail, pas en mourir ».

JPGH

Rens. : Michel Savignac au 06.10.94.78.73
ou 04.94.54.48.59. ou
msavignac@orange.fr